

www.dalloz-huissiers.fr

LIVRET D'ACCUEIL





www.dalloz-huissiers.fr LIVRET D'ACCUEIL

Notez ici vos codes de connexion et gardez-les toujours à portée de main

Identifiant : Mot de passe :

Mot du président des Editions Dalloz

Suite au partenariat avec la Chambre nationale des commissaires de justice (Section professionnelle des huissiers de justice), vous bénéficiez de l'accès au portail Dalloz Huissiers exclusivement dédié à votre profession.

En effet, Dalloz Huissiers rassemble, pour la première fois, la richesse des fonds des Editions Dalloz, l'approche opérationnelle du Dictionnaire permanent en ligne des Editions Législatives, quatre mémentos Francis Lefebvre ainsi que toute l'actualité juridique et métier et des outils et services pratiques d'aide à la décision spécifiques à vos domaines d'intervention.

Nous avons élaborez ce livret d'accueil, pour vous accompagner dans la découverte de votre nouveau portail documentaire.

Merci de votre confiance et agréable utilisation de Dalloz Huissiers.

Philippe Déroche

Sommaire



Utilisez Dalloz Huissiers

1. Connectez-vous	.p.6
2. Découvrez votre page d'accueil	.p.7



Explorez **un sujet**

3. Consultez votre newsletter d'actualité	p.9
4. Naviguez dans vos fonds	p.10



Obtenez l'information clé

5. Effectuez une recherche	p.14
6. Exploitez les résultats	p.20
7. Consultez l'historique de recherche	p.21
8. Visualisez les résultats	p.22



Exploitez la documentation

9. Consultez un document	p.24
10. Le versionning et la comparaison d'articles	p.21
11. Exploitez les fonctionnalités du document	p.30
12. Élargissez votre fonds documentaire	p.31



Aide

13. Repérages et icônes Dalloz	p.34
14. Prise en main & Accompagnement	p.35
15. Vos contacts	p.36



Utilisez Dalloz Huissiers

Explorez **un sujet**

Obtenez **l'information clé**

Exploitez la documentation

Aide

1. Connectez-vous

Depuis **www.dalloz-huissiers.fr**, connectez-vous avec vos codes de connexion.



Insérez les codes de connexion qui vous ont été fournis dans le cadre de votre abonnement

Un oubli?

Demandez vos codes de connexion à notre service relation clientèle au **01 40 92 20 85** du lundi au jeudi de 9h à 18h et le vendredi de 9h à 17h ou par mail **serviceclient@dalloz.fr**



Sauvegardez l'adresse **www.dalloz-huissiers.fr** en favoris dans votre navigateur

2. Découvrez votre page d'accueil

La page d'accueil de Dalloz Huissiers est construite autour de briques, des modules fonctionnels liés à différentes utilisations ou contenus du site.





Utilisez Dalloz Huissiers

Explorez **un sujet**

Obtenez **l'information clé**

Exploitez la documentation

Aide

3. Consultez votre newsletter d'actualité



Pour financer l'acquisition de parts de SCI, pro-

priétaires de lots dans un immeuble en copro

d'hynothèques conventionnelles sur ces lots

priété une banque consent deux prêts dont la

emboursement est garanti par deux inscriptions

À la suite d'un incendie avant détruit une grande

nartie de l'Immeuble en 2005 et en evérution

d'un arrêt irrévocable du 9 août 2012. l'assureur

du syndic de la copropriété de l'immeuble verse

au syndicat des copropriétaires, aux coproprié-

taires et aux deux SCI, diverses sommes au titre

de la carantie souscrite par le syndic. Se prévalant

d'une part, d'une délégation à son profit de l'as-

surance incendie et, d'autre part, des dispositions

de l'article L. 121-13 du code des assurances, la

hanque assigne l'assureur en palement des indem-

il résulte de ces dispositions que si le créancier

bénéficiant d'une créance certaine, liquide et

nités d'assurance dues à la suite de l'incendie.

sont valables

nalement

Amendement nº 1615, 22 nov. 2018

Dans le cadre des débats sur la loi de programmation 2019-2022 et de réforme pour la lustice l'Assemblée nationale a. le 22 novembre dernier, adopté un amendement qui modifie l'article L. 111-6-6 du code de la construction et de l'habitation.

Le second alinéa de ce texte est réécrit, prévoyant que les huissiers de justice ont accès aux boîtes aux lettres particulières selon les mêmes modalités que les agents chargés de la distribution au domicile anissant pour le compte des opérateurs postaux

Quant au premier alinéa du texte. Il renvole à un décret en Conseil d'État la détermination des conditions d'accès des huissiers aux parties commune au-delà des boîtes aux lettres (sur le bien-fondé de la réforme y l'interview de M. Patrick Sannino. président de la Chambre nationale des huissiers de justice, Dalloz actualité, 16 oct. 2018).

Délà Inscrite à l'article 123 de la loi FLAN, cette disposition avait été censurée par le Conseil constitutionnel (Cons. const. 15 nov. 2018. nº 2018-772 DC), pour cause de cavalier législatif (concernant cette censure, y Dalloz actualité, 19 nov 2018. obs Y Rouquet)

Par Yves Rouquet

Dalloz actualité - Le 7 décembre 2018

sureur a effectué ce règlement de mauvaise foi, en connaissance de sa qualité de créancière hypothécaire.

Remarque : pour un exemple de paiement qui n'a pas été fait de bonne foi par l'assureur, qui avait connaissance du droit propre de celle-ci sur l'Indemnité au moment du paiement voir (Civ. 2*, 2 oct. 2008. nº 07-17.412 : l'assureur a lui-même fait référence dans un courrier à la lettre d'onnosition du créancier).

> Par Afaf Zaroui Veille Permanente - Le 11 décembre 2018

CONTRAT D'ASSURANCE

Le devoir de conseil de l'assureur a ses limites

Selon l'article L 121-13 du code des assurances Un assureur n'a pas à pallier la faute d'une les indemnités dues par suite d'assurance contre société, professionnel de l'Immobilier qui l'incendie sont attribuées, sans qu'il y ait besoin omet, lors de la souscription d'un nouveau de délégation expresse, aux créanciers privilégiés contrat, de déclarer un bien sinistré, pris en ou hypothécaires, suivant leur rang. Néanmoins, charge par ce même assureur sous l'ancien les naiements faits de bonne foi avant onnosition contrat

Chr. 2*, 22 nov. 2018, n* 17-27,148

exigible, au moins à la date du règlement, n'a Un pavilion d'habitation appartenant à une pas manifesté à l'assureur, par une opposition, société est endommagé à la suite d'un incendie sa volonté de recevoir le paiement de l'indemnité Elle déclare le sinistre à son assureur qui dénie due à l'assuré, le naiement fait nar cet assureur est toutefois sa garantie en soutenant notamment en principe valable, sauf contestation de sa bonne foi par la preuve par le créancier bénéficiant d'un que le bâtiment sinistré ne faisait pas partie des biens assurés par le contrat d'assurance souscrit. droit propre sur l'indemnité, de la connaissance La société assigne des lors son assureur en exé par l'assureur de son existence au moment du cution du contrat puis sollicite le versement de dommages et Intérêts en Invoquant un manque En l'espèce, pour condamner l'assureur à verser ment de l'assureur à son devoir de conseil. à la banque les indemnités dues à la suite de l'in-

cendie, la cour d'appel retient que cette dernière La cour d'annel la déboute de sa demande. Elle relève qu'à la suite d'un précédent sinistre, la justifie de la qualité de créancier hypothécaire sur société, professionnel de l'immobilier, a renégocié l'immeuble sinistré et qu'il appartenait à l'assureur, sa relation contractuelle avec son assureur mais il aunrès duquel elle s'était manifestée dès l'année 2007, de rechercher et de verifier l'existence d'un ne résulte d'aucune pièce produite aux débats que

La newsletter hebdomadaire d'actualité métier Dalloz Huissiers vous est envoyée chaque mardi, sur l'adresse email associée au compte de l'étude.

Elle a été concue pour vous permettre de suivre l'actualité dans vos domaines d'activité

Vous ne recevez pas votre newsletter Dalloz Huissiers ?

Contactez le service relation clientèle au 01 40 92 20 85 du lundi au jeudi de 9h à 18h et le vendredi de 9h à 17h ou par email serviceclient@dalloz.fr gui vérifiera votre adresse de diffusion

4. Naviguez dans vos fonds



Dalloz actualité

Le 1er quotidien en ligne qui sélectionne et décrypte l'information jurisprudentielle et législative dans tous les domaines du droit ainsi que toute l'actualité de la profession d'huissier de justice. Sa lettre d'actualité est un rendezvous quotidien incontournable.

Veille permanente

Retrouvez également la Veille permanente des Editions Législatives avec votre Dictionnaire Permanent Recouvrement de créances.



Codes Dalloz

Plus de 60 codes Dalloz mis à jour en continu et une sélection de codes consolidés et enrichis : Code civil • Code procédure civile • Code des procédures civiles d'exécution • Code commerce • Code de la consommation • Code de la sécurité sociale • Code pénal • Code de procédure pénale • Code rural

Nouveau ! Le versionning et la comparaison d'articles



Téléchargez l'application Dalloz actualité pour ne manquer aucune information pertinente

4. Naviguez dans vos fonds (suite 1)





- Jurisprudence : plus de 2 000 000 arrêts de décisions de jurisprudence émanent de la Cour de cassation, du Conseil d'Etat, des cours d'appel, des cours administratives d'appel, de la CJUE pour étayer vos dossiers.

4. Naviguez dans vos fonds (suite 2)



toute sécurité : fiches pratiques, schémas, formulaires, check-list, outils de calcul.

Classement par typologie de support ou thématique.



Fiche pratique

Vous avancez pas-à-pas dans la résolution de votre problématique, aide à la rédaction, déroulement de la procédure...



Schémas

Vous visualisez votre problématique via une représentation graphique personnalisable, un véritable outils de décision et de communication client.



Formulaire

Vous rédigez vos actes avec des formules interactives personnalisables commentées de conseils et points d'alerte.



Check-lists

Vous vous appuyez sur les listes pré-établies pour assurer chaque point d'étape.

Module Voies d'exécution inclus dans le socle
 Module Baux d'habitation
 Module Baux commerciaux
 Module Copropriété
 Module Procédures collectives





Utilisez Dalloz Huissiers

Explorez **un sujet**

Obtenez **l'information clé**

Exploitez la documentation

Aide

5. Effectuez une recherche

Le moteur de recherche des Éditions Dalloz est construit sur la technologie SolR et bénéficie de développements en continu (popularité des requêtes, correcteur orthographique, etc.)



5. Effectuez une recherche (suite 1)

Pour une recherche affinée par association de mots-clés, effectuez une recherche avancée.

DAOZHUISSIERS	DALLOZ	
ACTUALITÉ CODES DALLOZ DOCUMENTATION JURISPRUDENCE PRATIQUE[S] OUTILS SERV # > Recherche avancée	ICES	Si vous recherchez une expression exacte, utilisez les guillemets pour figer l'expression. Exemple : « responsabilité décennale »
Mots-clés		
Critères de recherche avancée Critères Rechercher	Critères de rech avancée	erche Tous Codes Dalloz Textes non codifiés Jurisprudence Conventions collectives Documentation Revues Dalloz
Insérez les mots-clés de votre requête combinés aux opérateurs <i>ET, OU</i> et <i>SAUF</i>		Actualités Fiches d'orientation Fiches pratiques Formulaires Outrils

5. Effectuez une recherche (suite 2)

Lors d'une recherche avancée à partir de mots-clés, vous accédez à la page de résultats, depuis laquelle vous affinez la liste des résultats grâce à différents filtres.



5. Effectuez une recherche (suite 3)

Vous sauvegardez vos résultats de recherche

DAOZHUISSIE	RS	DALLOZ	1
ACTUALITÊ │ CODES DALLO:	Z DOCUMENTA	TION JURISPRUDENCE PRATIQUE[S] OUTILS SERVICES	Vous sélectionnez le ou les résultats que
le bail commercial		Recherche avancée Mon historique de recherche	vous souhaitez sauvegarder puis cliquez sur <i>Ajouter à votre sélection</i>
>1000 Résultats filtrés Filtres : Catégorie	Drásicor	Tous Codes Documentation Irratique[s] Outils Tout selectionner voir voir Ajouter à ma sélection r: pertinence ~	
Conventions collectives (1) Encyclopédies (⁹) Encyclopédies (⁹) Encyclopédies (⁹)	Préciser Préciser Préciser	1 ♥ Bail commercial Fiches diventation - 20 Jain 2019 Résumé 1: Le bail commercial est un bail de locaux auxquels les parties donnent une destination commerciale, industrielle ou artisanale et qui est soumis la un statut dérogatoire au droit commun, conférant au preneur le droit à la « propriété commerciale ». Pour conclure un bail commercial, le bailleur doit être	Une fenêtre de confirmation vous indigue la
	Préciser	2 Bail commercial (Statut) Fiches d'uterration - 20 Juin 2019 Résumé : Bail commercial - Renouvellement et Bail commercial - Refus de renouvellement).	1 article selectionné <u>Voir votre sélection</u> Ajouter à votre sélection
☐ Jurisprudence (>1000) Yoir la suite Filtres : Thématique	Préciser	Bail commercial (Résiliation) Hotes dementation – 20 Jun 2019 Résumé : La résiliation du bail est la rupture du contrat avant l'arrivée du terme contractuel. Le preneur a la faculté de résilier discrétionnairement le bail à l'expiration de chaque période triennale, au moins six mois à l'avance par LARR ou par acte extrajudiciaire (V. Bail commercial - Congé). Les baux	

Obtenez l'information clé

5. Effectuez une recherche (suite 4)

Après avoir sélectionné un résultat, le document apparaît avec de multiples fonctionnalités



5. Effectuez une recherche (suite 5)

Recherchez les différentes occurrences de votre recherche

Table alphabétique >	Retour à liste de résultats Vigurligner les termes recherchés VA Késultat 2 sur 130	× Chercher dans le document Q
ENTRE LES PARTIES (Art. 1193 - Art. 1198) (3)		Recherche par : Document - Numéro d'article
SECTION II - LES EFFETS DU CONTRAT À L'ÉGARD DES TIERS (Art. 1199 - Art. 1209) (4)	Informations defauation Code civil Art. 1216-1	
 SECTION III - LA DURÉE DU CONTRAT (Art. 1210 - Art. 1215) (2) 	ē ≻ © ± ⊡	Voir aussi
 SECTION IV - LA CESSION DE CONTRAT (Art. 1216 - Art. 1216-3) (2) 	2016-131 du 10 Kiv. 2016, art. 90, sz. art. 1386-1 nouveau.	Répertoires (3) >
Art. 1216	Jurisprudence Versions de l'article	
• Art. 1216-1 (1)		
 Art. 1216-2 		
 Art. 1216-3 (1) 	1. Obligations du cédant. Pour l'existence d'un engapement soldaire du césant et du cessionnaire. Vausi C. burisme, art. L. 211-12, al. 2 (ele cédant et le cessionnaire sont responsables solidairement, vis-à-vis du vendeur, du paiement du solde du prix ainsi que des frais supplémentaires éventues occasionnés par cette cession.). Comp. sous l'empire du droit antiérieur: en ces de cession négulière du din <u>Amini</u> Commercial ».	
 SECTION V - L'INEXÉCUTION DU CONTRAT (Art. 1217 - Art. 1232 à 1239) (8) 	et en l'absence de clause de soldanté entre détant et cessionnaire, le ballieur ne put exiger do cédant le paiement des loyers échus positienument à la cession - Col 31, Cult III de Citation UNI (273, PTC) on (1990, 677, des Rémy + 15 ann, 1992, Citate Rei (1992, 2, 654, note Barbier + Saut convention contraine, le cédant Cun ball commercial réast cessionnaire après la résilance du ball - Cult 32, 652 col 2009.	
 SOUS-TITRE II - LA RESPONSABILITÉ EXTRACONTRACTUELLE (Art. 1240 - Art. 1253 à 1299) (2) 	Li dowa (in la conversión der lauste la chân re- the dat dar softwaren in a bit lauste la chân re- the dat dar dat 355 d' (i da softwaren in the dat lauste la chân re- 11147 / 2007 J. Jót da da dat dat dat dat dat dat dat dat	+- Art. 1352-9) (11)
 SOUS-TITRE III - AUTRES SOURCES DOBLIGATIONS (Art. 1300 - Art. 1303-4) TITRE QUATRIÈME - DU RÉGIME GÉNÉRAL DES OBLIGATIONS (Art. 1304 - Art. 1352-9) (11) TITRE ROLATRIÈME BIS - DE LA PREUVE DES OBLIGATIONS (Art. 1353 - Art. 1386-1) (4) TITRE TROISIÈME (ABROCÉ) - DES CONTRATS OU DES OBLIGATIONS CONVENTIONNELLES EN GÉNÉRAL (Ancien art. 1101 - Ancien vrt. 1369-11) (8) TITRE QUATRIÈME (ABROCÉ) - DES EN (GAGEMENTS QUI SE FORMENT SANS CONVENTION (Ancien art. 1370 - Ancien art. 1386) 	1. Obligations de construction la construction have a subject à la distanció des displatations commensa par se précisions non vous de 1, 200 de participarte de construction de constructio	
► TITRE OUATRIÈME BIS IABROGÉI - DE LA	Art. 1216-3 (Ord n ² 2016-131 du 10 févr. 2016, art. 2, en vigueur le 1 ^{er} oct. 2016) Si le cédant n'est pas libéré par le cédé, les súretés oui ont nu être consenties subsistent. Dans le cas contraire. les súretés consenties par (l. n ⁰ 2018-287 du 20 avr.	

Visualisez les emplacements et le nombre de résultats depuis la table des matières. Vous naviguez d'un résultat à un autre directement dans la table.

6. Exploitez les résultats

Imprimer, télécharger, envoyer ou copier l'URL

De nombreuses fonctionnalités vous sont proposées pour exploiter au mieux le résultat de votre recherche

Table alphabétique >	Retour à liste de résultats 🗸 Surligner les termes recherchés 🚧 🛠 Résultat 2 sur 130 🗦		
ENTRE LES PARTIES (Art. 1193 - Art. 1198) (3)			
 SECTION II - LES EFFETS DU CONTRAT À L'ÉGARD DES TIERS (Art. 1199 - Art. 1209) (4) 	Informations deflociales Code civil Art. 1216-1	F Impression - Code pénal	×
SECTION III - LA DURÉE DU CONTRAT (Art. 1210 - Art. 1215) (2)	ē > ∞ ± □	Code pénal	٢
SECTION IV - LA CESSION DE CONTRAT (Art. 1216 - Art. 1216-3) (2)	2010-131 tu 10-16m 2010; un 30; un at 1000-1 moreau.	Vous souhaitez imprimer :	Joindre :
• Art. 1216	Jursprudence Versions de l'article	Document et Sommaire Sommaire uniquement	Les termes recherchés (gras)
• Art. 1216-1 (1)		 Sélection à la souris 	Bibliographies Jurisprudence
 Art. 1216-2 		 selection a partir du sommaire 	Commentaires Textes complémentaires
 Art. 1216-3 (1) 	1. Objigations du cedant. Pour l'existence d'un engagement solidaire du cedant et du cessionnare, V. aussi C. tourisme, art. L. 211-12, (ele cédant et le cessionnaire sont responsables solidairement, vis-à-vis du vendeur, du paiement du solde du prix ainsi que des frais supplément éventuelle occasionnés par cette cession & Comp, sous l'empire du droit antérieur: en cas de cession régulière d'un Kataline de cession service de cession ésente de cession régulière d'un Kataline de cession ésente de cesion ése	a a 🔍 🗹 Art. L. 581-30	
 SECTION V - L'INEXÉCUTION DU CONTRAT (Art. 1217 - Art. 1232 à 1239) (8) 	et en Talgance de classe de solicitaria entre existent et essionnaire, la balleur ne pour exiger du cédent la pissent des logen a chura postrieurent la cessió – (to: 31 tuja) italise Deut dri M, n ² (26 PTD or 1980 of 20 ch Rémy + 15 part 1962 - 062 F, Al 1982 . 2647, note Barbier + conventije contraire, la cédant d'un bal commercial n'est pas tenu de garantir au balleur la paiement des indemnités d'occupation dues si cessionnie mesta la réalisation du el - Clu 31 2 coutos. Phys. 16 26 P.	Art. L. 581-31	
SOUS-TITRE II - LA RESPONSABILITÉ EXTRACONTRACTUELLE (Art. 1240 - Art. 1253 à	2. La clause d'un bail commercial par laquelle le cédant reste garant solidaire du cessionnaire pour le paiement des loyers et l'exécution des cill du bail det s'asoliquer jusqu'à l'excitation du bail tachement recondut. • Cht 3 ¹ , 5 juin 2002. ¹ 04 ¹ 00-20.806 Pr. D. 2002. 2471. dos. Rouquee ¹¹ . Il	Art. L. 581-35	
1299) (2)	2003. 80°, note Keita, ibid. 585, n ^o 14, obs. André; Rev. loyers 2002. 496, obs. Quément; RTD civ. 2002. 830, obs. Gautier 🔎 • 7 févr. 2007, 🏰 11.148 P. D. 2007. AJ 664, obs. Rouquet 🖉; ibid. Pan. 1649, obs. Rozés 🖉 ; AJDI 2007. 651, obs. Biatter 🖓 ; RDC 2007. 812, obs. Seube.	SOUS-SECTION 2 - Sanctions penales I ol nº 79-1150 du 29 décembre 1979. Relative à la	nublicité aux enceinnes et rosenseinnes (D. et Bi D. 1980, 6/1)
SOUS-TITRE III - AUTRES SOURCES	3. Orligations du cessionnaire. Les cessions successives d'un bail commercial opérant transmission des obligations en découlur dernier traisie du contrat celuieri devient débieur envers son bailleur de la rénarciéne des dévradations commises par ses médiénesseurs • Citr II	e AGENTS DAFFAIRES	posicie, our crought et presidegnes (c. et des 1700, 00)
D'OBLIGATIONS (AIL 1500 - AIL 1505-4)	sept. 20 5, 00 14:21.237 P. • Sauf stipulation contraire dans l'acte de cession, le cessionnaire est tenu envers le bailleur en sa qualité d'ayant ti du cétat des déstructures nouvées nar celuiori sauf celles nour lesquelles no dernier cétatiennané à effectuer les rénarations lors de l'établiset	AMENDES - ÉVOLUTION HISTORIQUE	
 TITRE QUATRIÈME - DU RÉGIME GÉNÉRAL DES OBLIGATIONS (Art. 1304 - Art. 1352-9) (11) 	de l'état ses lieux de sorte. • Civ. 3 ⁶ , 13 juin 2001: 104.D/ 2002, 28, obs. Briand. • Les cessions successives d'un bail (commercial) obl transmision des obligations en découlant au dernier titulaire du contrat qui devient débiteur envers le saliteur des dégradations caucées put	én Ajouter un commentaire	
TITRE QUATRIÈME BIS - DE LA PREUVE DES	prevervagements. • Unit 5, w puin. 2005, "Lift" U2-11, IVE F: U. 2005, AU 2012, GDS. Hologoper", JUL" 2005, L-185, M ²² 20 s, GDS. Bathlee; GSZ. PAI 2 3142, nob Barbier; AUDI 2003, 756, note Dumont ⁽⁰⁾ ; Loyers et copr. 2003, n ⁰ 197, obs. Brault et Pereira-Osouf; RTD circ 2003, 725, obs. Gautier ⁽⁰⁾ .		
OBLIGATIONS (Art. 1353 - Art. 1386-1) (4)	Art. 1215-2 (Ord. nº 2016-131 du 10 févr. 2016, art. 2, en vigueur le 1 ^{er} oct. 2016) Le cessionnaire peut opposer au les excerdions inhérentes à la dette, telles que la nullité, l'excerdion d'inexécution. La résolution ou la compensation de	u céd dette	
		Impression : dif	férentes modalités
		d'impression so	nt proposées. Vous

Livret d'accueil 📕 19

ajoutez également un commentaire !

7. Consultez l'historique de recherche

En conservant vos requêtes, vous optimisez votre veille et vos recherches.

DA][OZHUISSIE	RS		DALLOZ 🔽	
↑ ACTUALITÉ CODES DALLO;	Z DOCUMENTA	ATION JURISPRUDENCE PRATIQUE[S] OUTILS	services Consultez votre	
le bail commercial			Recharche	
₩ > Liste de résultats			Becherche avancée Mon historique de recherche	Consultez vos requêtes o relancez, à tout momen
>1000 Résultats filtrés		Tous Codes Documentation Pra	ique[s] Outils	
Filtres : Catégorie		Tout sélectionner Voir votre sélection Ajouter		
Codes Dalloz (839)	Préciser	[⊥] ♥ Bail commercial	DAOZHUISSIERS	DALLOZ
Conventions collectives (1)	Préciser	Fiches d'orientation — 20 Juin 2019		
Encyclopédie (438)	Préciser	Résumé : Le bail commercial est un bail de la donnent une destination commerciale, indust	★ ACTUALITÉ CODES DALLOZ DOCUMENTATION JURISPRUDENC	E PRATIQUE[S] OUTILS SERVICES
Encyclopédies (9)	Préciser	soumis a un statut derogatoire au droit comm la « propriété <mark>commerciale</mark> ». Pour conclure u être	Mon historique de recherche	
Etudes DP (>1000)	Préciser			
Fiches d'orientation (57)	Préciser	² Bail commercial (Statut)	Critères de recherche	Nombre de résultat
Fiches pratiques (37)		Fiches d'orientation - 20 Juin 2019 Résumé : Bail commercial - Renouvellement	Tout sélectionner <u>Supprimer</u> <u>Modifier</u>	
Formulaires - Modèles (159)	Préciser	renouvellement).	 Texte intégral : recouvrement direct 	(> 1000) Q
Jurisprudence (>1000)	Préciser	³ Bail commercial (Résiliation)	Texte intégral : recouvrement	(> 1000)
<u>Voir la suite</u> Filtres : Thématique		Fiches d'orientation – 20 Juin 2019 Résumé : La résilitation du b <mark>all</mark> est la rupture contractuel. Le preneur a la faculté de résilier l'expiration de chaque période triennale, au ur ou par acte extrajudiciaire (V. Bail commercia	Texte intégral : le bail commercial - Conge). Les baux	(> 1000) Q

8. Visualisez les résultats

Depuis le bas de la page de résultats, vous prolongez votre recherche sur des fonds élargis

Recherchez dans Dalloz Bibliothèque

Effectuez votre recherche sur tous le fonds **Dalloz Bibliothèque** qui regroupe l'intégralité des ouvrages des éditions Dalloz en version numérique

Recherchez en dehors du périmètre de votre abonnement

Effectuez votre recherche sur tous le fonds Dalloz quel qu'il soit.

Pour élargir votre abonnement, contacter le service relation clientèle au **01 40 92 20 85** du lundi au jeudi de 9h à 18h et le vendredi de 9h à 17h ou par mail **serviceclient@dalloz.fr**



Utilisez Dalloz Huissiers

Explorez **un sujet**

Obtenez **l'information clé**

Exploitez la documentation

Aide

9. Consultez un document

Depuis le **Dictionnaire Permanent Recouvrement de créances** des Éditions Législatives, vous consultez 63 études thématiques, les sources, les modèles et la veille permanente associés

DA OZHUISSIERS		DALLOZ
♠ ACTUALITÉ CODES DALLOZ DOCUM	ENTATION JURISPRUDENCE PRATIQUE[S] OUTILS SERVICES	Recouvrement de créances Liste des études
Recouvrement de créances et procédur		A B C D E F G H I J K L M N O P O R S T U V W X Y Z
Recouvrement de créances	Recherchez ici dans la matière Recouvrement de créances	Α
Contenu mis à jour en juillet 2019	En ce moment	Actes d'huissier de justice Actions directors
Commentaires	Madalités d'assès des huissians de justice aux parties communes des immeru	 Actions oblique et paulienne ► Affacturage
Liste des études	Le propriétaire ou te syndic de copropriété doit remettre à thoissier, qui te d moven matériel ou les codes lui permettant l'accès aux parties communes, d	Assignation en palement Assignation en palement Astreinte
Nouveautés du mois	maximal de 5 jours ouvrables à compter de la réception de cette demande.	C
Table alphabétique générale >	Lire l'article Lire l'etude	Cautionnement Cession de créance et de dette
Bulletins spéciaux (PDF) >		 ▶ Cession et saisie des rémunérations ▶ Chèque
< Sources		Componsation Conditions generates de vente Cridit à la consommation
Codes >		D
Textes >		
Jurisprudence >		
Modèles		

9. Consultez un document (suite 1)

L'Encyclopédie – Répertoire Huissiers rassemble en 94 parties tous les aspects nécessaires pour mettre en œuvre les règles de droit dans vos domaines d'intervention. Chaque partie est rédigée par des juristes expérimentés qui identifient les zones à risques et indiquent les précautions à prendre.



9. Consultez un document (suite 2)

Près de 600 formules composent **les Formulaires Huissiers Procédure civile et Recouvrement de créances**. Elles sont interactives et personnalisables. Les formules sont enrichies de 2 types de commentaires : le commentaire général et le commentaire d'aide à la saisie

Les commentaires d'aide à la saisie proposent une technique de rédaction en précisant les fondements juridiques



9. Consultez un document (suite 3)

La consultation des Codes s'opère par le biais de diverses fonctionnalités pratiques



10. Le versionning et la comparaison d'articles

Le comparateur de version s'applique sur toutes les versions d'un texte



Exploitez la documentation

10. Le versionning et la comparaison d'articles (suite 1)

Visualisez les 2 versions sélectionnées et leurs modifications (ajout, suppression, modifications)

Comparaison des articles	×
Article 2286 - Code civil	Masquer las différences 🖶 Imprimer
Version du 1 juin 2004 Les articles 1er à 6 sont applicables à Mayotte.	Version du 24 mars 2006 Les articles 1er à 6 sont applicables à Hayotte Peut se prévaloir d'un droit de rétention sur la chose : 1° Celui d'au la chose a été remise jusqu'au palement de sa créance ; 2° Celui dont la créance impayée résulte du contrat qui l'oblige à la livrer ; 3° Celui dont la créance impayée et née à l'occasion de la détention de la chose. Le droit de rétention se pard par le dessalisisement volontaire.
	En rouge, le texte En texte barré, le texte

La comparaison d'article peut également être imprimée

En rouge, le texte ajouté sur la version sélectionnée En texte barré, le texte supprimé par rapport à la version sélectionnée

11. Exploitez les fonctionnalités du document

De multiples fonctionnalités vous permettent d'exploiter au mieux votre document

	DALLOZ CHUISSIERS	Chercher dans ce document un mot-une
	Actes de procédure – Géraldine MAUGAIN – Janvier 2018 (actualisation : Mars 2018)	expression ou un numéro d'article
Sommaire • Table des matières • Bibliographie	Implicitie Implicitie Implicitie Implicitie Implicitie Implicitie Encogyer par ensail Copier 10/01, Tabletouger	
Généralités (1 - 8) Titre 1er - Conditions de validité des actes de procédure (9 - 196) Titre 2 - Notification des actes de procédure (197 - 314) Titre 3 - Délais des actes (315 - 339) Index alphabétique Actualisation	Actes de procedure Géraldine MAUKAIN Maître de conferences a Université de Bourgogne Membre du CREZESPO Janvier 201 Table des matières Généralités <u>1 - 8</u>	

Naviguez facilement au sein du document grâce aux tables

- Impression
- Envoyer par email
- Copier l'URL
- Télécharger
- Insérer dans un dossier

- ^
- Accédez directement en haut de la page avec le pictogramme Retour-Haut de page

12. Élargissez votre fonds documentaire

Les 3 options **Dalloz Huissiers** vous donnent les clés pour **comprendre et mettre en œuvre** toutes les dispositions en droit immobilier, droit des assurances et droit des procédures collectives.



OPTION IMMOBILIER Inclus les dispositions de la loi ELAN

Gestionnaire d'immeubles, disposez de toute la documentation en droit Immobilier : Copropriété • Location • Fiscalité • Aides au logement

Dalloz Pratique[s]

Module Baux d'habitation Module Baux commerciaux Module Copropriété

Revues

AJ Droit Immobilier + Données chiffrées

Codes

Code des baux Code de la copropriété

Ouvrages professionnels

Dalloz référence Baux d'habitation Dalloz action Baux commerciaux Dalloz action Copropriété

Formulaires

Formulaire Huissiers – Immobilier

Encyclopédie

Encyclopédie Huissiers – Immobilier

Dictionnaire Permanent

Dictionnaire Permanent Gestion immobilière

Mémentos Editions Francis Lefebvre

Mémento Baux commerciaux Mémento Gestion immobilière

OPTION PROCÉDURES

Mandataire judiciaire, vous traitez de la sauvegarde, du redressement, des liquidations judiciaires, bénéficiez du fonds documentaire dédié au droit des procédures collectives

Dalloz Pratique[s] Module Procédures collectives

Codes Code des procédures collectives

Ouvrages Delmas Procédures Collectives

Formulaires Formulaire Huissiers – Procédures collectives Encyclopédie

Encyclopédie Huissiers – Procédures collectives

Dictionnaire Permanent

Dictionnaire Permanent Difficultés des entreprises

12. Élargissez votre fonds documentaire (suite 1)

OPTION ASSURANCE

Agent d'assurance, accédez à la documentation professionnelle et aux textes légaux en matière de contrat d'assurance, fraude à l'assurance, activités et risque de l'entreprise

Codes

Encyclopédie Encyclopédie Huissiers –

Assurance

Code des assurances

Ouvrages

Dalloz action Droit de la responsabilité des contrats

Dictionnaire Permanent Dictionnaire Permanent Assurances

Pour une présentation et/ou un devis personnalisé sur les options, contactez le service commercial **01 40 64 53 21** par email **servicecommercial@dalloz.fr**



Utilisez Dalloz Huissiers

Explorez **un sujet**

Obtenez **l'information clé**

Exploitez la documentation

Aide

13. Repérages et icônes Dalloz



Imprimer : le document peut être imprimé en totalité ou partiellement selon la sélection choisie, avec ou sans le sommaire et avec ou sans commentaire personnalisable



Envoyer par email : le document peut être envoyé par email en totalité ou partiellement selon la sélection choisie, un message peut être également joint et l'adresse d'expédition est personnalisable. Vous pouvez recevoir le message en copie.

Copier l'URL : vous copiez l'url pour la diffuser auprès de vos collaborateurs ou confrères.

Ŧ	

Ð

Télécharger : le document peut être exporté en totalité ou partiellement selon la sélection choisie, avec ou sans le sommaire et avec ou sans commentaire personnalisable. Vous définissez vous-même le format du document.

Insérer dans un dossier : En disposant d'un espace personnel, vous sauvegardez votre documentation directement dans vos dossiers et créez une bibliothèque de données.

14. Prise en main & Accompagnement

Pour un accompagnement à la découverte de votre fonds documentaire Dalloz Huissiers, convenez d'un rendez-vous

- au 01 40 64 53 21 (prix d'un appel local)
- > ou par email : servicecommercial@dalloz.fr

- → Découverte du portail
 → Aide à la recherche documentaire
- → Navigation dans les fonds → Trucs et Astuces d'utilisation

Profitez dès maintenant de votre formation Prise en main

15. Vos contacts

Relations clientèle

Tél. : 01 40 92 20 85 (prix d'un appel local) De 9h à 18h du lundi au jeudi et le vendredi de 9h à 17h serviceclient@dalloz.fr

> Support technique

Tél. : 01 40 92 20 85 (prix d'un appel local) De 9h à 18h du lundi au vendredi <u>support@dalloz.fr</u>

> Service commercial

Tél. : 01 40 64 53 21 (prix d'un appel local) De 9h à 18h du lundi au vendredi servicecommercial@dalloz.fr



Nous vous souhaitons une excellente navigation !





Conditions générales d'utilisation : <u>http://www.editions-dalloz.fr/cgu/</u> Editions Dalloz 31 – 35 rue Froidevaux 75685 Paris Cedex 14 – RCS Paris B 572 195 550



